

AFFICHE LE :

VILLE DE CHAUFFAILLES

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2008 à 18H00

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mme BIGNON Marie-Christine, Mr. JOMAIN Bernard, Mr. VINCENT René, Mme DUBREUIL Marie-Anne, Mme DUMOULIN Stéphanie, Mr. VARINARD Philippe, Mr. GARDON Roger, Mr. LEMPEREUR Julien, Mme BOUTELOUP Marthe, Mr. JANDEAU Jean-Jacques, Mme BONNETAIN Joëlle, Mr. RAVANIER Dominique, Mme BEDA Josette, Mme CHERVIER Françoise, LATHUILLERE Dominique, Mr. PEGUET Alain, Mr MICHEL Thierry.

Représentés ayant donné pouvoir : Mr. MARTELIN Thierry (pouvoir donné à Mme BIGNON Marie-Christine), Mlle ANDREVON Jocelyne (pouvoir donné à Mr JANDEAU Jean-Jacques), Mr GENEVOIS Robert (pouvoir donné à Mr VINCENT René).

Etaient absents excusés : Mr. CHEVALIER René, Mme POULACHON Monique, Mme GILOT Nelly, Mme DURANDET Marie-Josée, Mr. REGEASE Daniel, Mme REGIS Isabelle.

Formant la majorité des membres en exercice
Mme BONNETAIN Joëlle a été élue Secrétaire.

**Madame le Maire félicite Madame BONNETAIN pour la naissance de sa petite fille Julina.
Le Procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2008 est adopté avec une abstention Madame BEDA**

I - Organigramme des services

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'organigramme des services de la Mairie de Chauffailles. Celui-ci a été validé par le Comité Technique Paritaire qui s'est tenu en Mairie le 29 janvier 2008 pour faire suite à des demandes de membres du Conseil Municipal, l'organigramme présenté donne une photo instantanée de l'organisation des services. Il est communiqué aux membres du Conseil Municipal avec une validité au jour de sa transmission.

L'organigramme ne fait pas l'objet d'une délibération.

II - Modification du tableau des effectifs

- 1) Suite au CTP du 29 janvier 2008, il a été proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent, Madame GAUTHIER pour la passer de 19h30 hebdomadaire à 26 heures hebdomadaire. Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Vote unanimité

- 2) Pour faire suite à une promotion interne, il est nécessaire de créer un poste de Contrôleur Territorial.

Vote unanimité

III - Droit de passage

Par délibération N°2007/11/125 en date du 22 novembre 2007, le Conseil Municipal a autorisé le passage de Mr et Mme DEVISE sur la parcelle AH532 appartenant à la Mairie de Chauffailles.

La demande de Mr DEFAYE correspond à la même demande.

Vote unanimité

IV - Acquisition de terrain

L'étude de faisabilité pour la création d'une voie nouvelle à Chauffailles et notamment le besoin de sécuriser le centre ville où circulent quotidiennement environ 800 camions montre la nécessité d'acquérir une parcelle appartenant à Me BEAU parcelle cadastrée N125 section Ad pour une contenance de 28 649 m².

Nous souhaitons traiter avec Me BEAU à l'amiable au montant de sa demande pour 39 600 € ce qui représente un coût de 1.38 € le m².

Il est à noter que le terrain concerné se situe au centre ville, entre deux parcelles classées en zone U du PLU de Chauffailles, tout en étant classé zone agricole N. Le prix pratiqué pour le terrain agricole se situe aux environs de 0.35 centimes le m². Constructible, il pourrait être estimé à 15 € le m².

En conséquence ce prix moyen de 1.38 € le m² présente une action de bonne gestion des deniers communaux.

D'autre part Madame BEAU est âgée, elle ne comprendrait pas une procédure d'expropriation qui pourrait engendrer des difficultés de santé graves pour cette personne, nous ne souhaitons pas prendre ce risque.

Enfin, nous ne pouvons imaginer un autre tracé, la parcelle indiquée se trouve au centre du futur projet.

Il est donc proposé d'acquérir à l'amiable la parcelle ci-dessus indiquée au montant de 39 600 €.

Vote unanimité

V - Acquisition du bâtiment Netto

La Commune de Chauffailles souhaite acquérir le bâtiment Netto. De nombreuses démarches et négociations ont été entreprises. La société chargée de céder le bâtiment a transmis les éléments à Maître CAUVEL le 7 février 2008. Notamment les pouvoirs du Conseil d'administration de la société autorisant la vente que nous ne pouvions réaliser sans ce document.

Le montant proposé par la société et acceptée par la commune s'élève à 60 000 €.

Il est proposé d'acquérir en la forme notariée le bâtiment Netto et charger Madame le Maire de prendre toutes les décisions nécessaires pour mener à bien la présente délibération. Et autoriser la vente en la forme notariée chez Maître CAUVEL.

Madame le Maire précise à Mr PEGUET que l'accès sécurisé à l'école se fera depuis l'intérieur de l'école et répond à Mr LATHUILLERE que l'utilisation du bâtiment sera définie ultérieurement.

Vote unanimité

VI - Enquête publique pour schéma d'assainissement

La loi sur l'eau a donné compétence aux communes pour définir leur zone d'assainissement collectif et zone d'assainissement non collectif.

La carte de zonage a été modifiée au regard du projet initial prévu au Plan Local d'Urbanisme de 2005. Il est nécessaire de mettre à l'enquête publique ce zonage.

Le Conseil Municipal doit autoriser Madame le Maire à solliciter Madame la Préfète pour qu'elle nomme un commissaire enquêteur et soumettre le zonage d'assainissement non collectif à enquête publique.

Mr BALLANDRAS précise que le zonage d'assainissement fait partie d'un ensemble d'études, notamment le diagnostic d'assainissement et le schéma directeur. L'enquête menée concerne la définition des zonages d'assainissement collectif et d'assainissement individuel.

La carte de zonage n'a pas vocation à devenir une zone immédiatement constructible ce sont les travaux réellement effectués qui pourront permettre l'éventuelle ouverture à l'urbanisme des parcelles.

Vote unanimité

VII - Vote des comptes administratifs 2007 (Sans reports 2006)

	<u>DEPENSES réalisées</u>	<u>RECETTES réalisées</u>
<u>Budget ville</u>		
Fonctionnement	2 880 359.92	3 440 964.38
Investissement	1 007 011.87	949 493.43
<u>Budget camping</u>		
Fonctionnement	130 341.75	142 120.59
Investissement	20 082.54	11 553.21
<u>Budget eau</u>		
Fonctionnement	141 720.98	167 743.27
Investissement	325 455.48	122 097.84

Budget assainissement		
Fonctionnement	103 334.31	87 750.35
Investissement	261 818.02	162 656.06
Budget funéraire		
Fonctionnement	4 386.00	5 105.31
Investissement	0	0
Budget économique		
Fonctionnement	37 689.21	62 573.12
Investissement	18 094.18	12 020.93

Vote : 5 abstentions Me BEDA, Me CHERVIER, Mr PEGUET, Mr MICHEL, Mr LATHUILLERE

Vote des Comptes de Gestion présentés par Mr le Percepteur et identiques aux comptes administratifs 2007

Vote : 3 abstentions Me BEDA, Mr MICHEL, Mr LATHUILLERE

Vote des taux des impôts

Les taux restent inchangés

Taxe d'Habitation	10.16 %
Foncier Bâti	16.84 %
Foncier non Bâti	42.27 %

Vote : 5 abstentions Me BEDA, Me CHERVIER, Mr PEGUET, Mr MICHEL, Mr LATHUILLERE

VIII - Vote des budgets primitifs 2008

Les budgets s'équilibrent section par section suivant le tableau ci-dessous

Budget	Section de fonctionnement	Section d'investissement
Ville	3 943 059.83 €	4 275 078.66 €
Camping	129 721.00 €	42 494.40 €
eau	179 349.42 €	612 284.98 €
Assainissement	143 000.00 €	536 123.12 €
Funéraire	43 252.00 €	5 000.00 €
Economique	39 880.49 €	282 085.91 €

Madame le Maire donne lecture d'une note de Monsieur le percepteur.

« A la fin de l'année 2007, l'encours de la dette bancaire est égal à 2 352 150 € elle représente 556 € par habitant, alors que le ratio départemental pour les communes de sa même importance démographique s'élevait à un montant moyen de 835 € par habitant.

La situation financière de la ville de CHAUFFAILLES apparaît donc bonne et permet à sa Municipalité de lancer des programmes d'investissements conséquents. »

Vote : contre Me BEDA, Mr MICHEL, Abstentions Me CHERVIER, Mr PEGUET, Mr LATHUILLERE.

IX - Régime indemnitaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que divers textes ont modifié les grades de la fonction publique territoriale afin de permettre à Monsieur le Percepteur de payer les régimes indemnitaires de ces agents il est nécessaire de réactualiser la délibération attribuant le régime indemnitaire aux agents à compter du 1^{er} Février 2007.

Considérant la nécessité de réviser le régime indemnitaire des agents de la Ville de Chauffailles, du fait des évolutions réglementaires, et pour attribuer l'IAT aux agents des cadres d'emplois des :

- * ATSEM principale 2^{ème} classe : 459.92 €
- * ATSEM principale 1^{ère} classe : 466.22 €

Sous les conditions prévues par la délibération 2007/58.

Vote unanimité

X - Création de postes saisonniers

Comme chaque année il est nécessaire de créer des postes emplois saisonniers comme le tableau ci-dessous :

Piscine :

Emploi	Nbre	Durée	Rémunération	Durée Hebdo.
Maître nageur-sauveteur	2	5 mois maxi	- 1 poste grille Educateur APS 2 ^{ème} classe - 5 ^{ème} échelon - 1 poste grille d'Educateur APS 2 ^{ème} classe 7 ^{ème} échelon	35H00
Surveillant aquatique	1	4 mois maxi	Grille Opérateur des APS 2 ^{ème} échelon	35 H00
Régisseur	1	2 mois maxi	1 ^{er} échelon - échelle 3	25H00
	2	2,5 mois maxi	1 ^{er} échelon - échelle 3	30H30
Préposé aux vestiaires	1	2 mois maxi	1 ^{er} échelon - échelle 3	25H00
	2	2,5 mois maxi	1 ^{er} échelon - échelle 3	35H00

Camping :

Emploi	Nbre	Durée	Rémunération	Durée hebdo.
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	3 mois maxi	1 ^{er} échelon – échelle 3	35H00
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	1	2 mois maxi	1 ^{er} échelon – échelle 3	35H00
Agents de surveillance	1	2 mois maxi	1 ^{er} échelon – échelle 3	31H30
	2	3 mois maxi	1 ^{er} échelon – échelle 3	35H00

Autres services :

Service	EMPLOIS				
	Emploi	Nbre	Durée	Rémunération	Durée hebdo
Château	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	2	2 mois maxi	1 ^{er} échelon - Echelle 3	14H00
Ateliers municipaux	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	1	5 mois maxi	1 ^{er} échelon – Echelle 3	35H00 TC
Espaces Verts	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	2	2 mois maxi	1 ^{er} échelon - Echelle 3	35H00 TC
ECB	Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1	3 mois renouvelable 1 fois	1 ^{er} échelon – Echelle 3	35H00 TC

Vote unanimité

XI - Subventions des associations 2008

Tableau en annexe

Vote : 5 abstentions Me BEDA, Me CHERVIER, Mr PEGUET, Mr MICHEL, Mr LATHUILLERE

XII - Régularisation Moitessier

Suite à la présentation de clôture du budget Moitessier lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2007, par Monsieur le Percepteur, il est nécessaire de prendre une délibération complémentaire de régularisation au titre de l'exercice 2007. L'écriture a été passée en 2007 il est nécessaire pour équilibrer le budget Moitessier de verser une subvention du budget ville (*compte : 657363-7*) au budget Moitessier (*compte : 7474*) de 178 208.52 €.

Vote unanimité

XIII - Compte rendu de délégation de Madame le Maire

Madame le Maire rend compte de l'exercice de la délégation qu'elle a reçue du Conseil Municipal en matière :

Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur :

DECISION DU MAIRE N° 2008/B006 : Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur la propriété située « Les Farges », cadastrée section AE, numéro 562 d'une superficie totale de 621 m².

DECISION DU MAIRE N° 2008/B009 : Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur un bien bâti à usage professionnel situé 9 route de Charlieu, cadastré section AC, numéro 309p, 312p et 417p d'une superficie totale d'environ 888m².

DECISION DU MAIRE N° 2008/B011 : Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur la propriété située 10 impasse des jardins, cadastrée section AH, numéro 843 d'une superficie totale de 88m².

DECISION DU MAIRE N° 2008/B012 : Il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain sur la propriété, 8bis, rue du Beaujolais, cadastrée section AK, numéro 109/389p/391p d'une superficie totale de 1 741m².

De convention :

DECISION DU MAIRE N° 2008/B008 : Il est établi un renouvellement de convention entre le CDAD représenté par Mr GAUCHER, président, et la commune de Chauffailles, représentée par Mme BIGNON Marie-Christine, Maire, pour le dispositif de financement des PAD (Point d'Accès au Droit) à l'identique, étant entendu que le financement du PAD « détenus » sera à la charge total de l'Etat. Les collectivités territoriales partenaires demeureront membres associés avec voix consultatives du CDAD. La commune de Chauffailles s'engage à faire connaître l'existence du Point d'Accès au Droit et de diffuser les horaires et lieu de permanence de la CDAD qui s'engage à valoriser le partenariat conclu sur son site Internet et sa lettre d'information trimestrielle.

De bail :

DECISION DU MAIRE N° 2008/B010 : Un bail est établi avec Monsieur SEVRIN Régis pour la location d'un garage situé 10, rue Gambetta à Chauffailles, à compter du 1^{er} Février 2008 pour une durée de six ans et renouvelable par tacite reconduction par période de 3 ans, moyennant un loyer de 43,91 € T.T.C. par trimestre.

De tarif :

DECISION DU MAIRE N° 2008/B015 : Pour une sortie organisée par le CLSH du Service Municipal de la Jeunesse pendant les vacances de Printemps 2008, il est établi le tarif suivant :

Activités	Tarif en euros
Une randonnée équestre de 2 jours Forfait 2 jours + repas+ 1 nuit en gîte	75 €

De marché :

DECISION DU MAIRE N° 2008/B013 : Il est établi un marché d'études avec le groupement ICA ENVIRONNEMENT – SRA SAVAC dont le mandataire est ICA ENVIRONNEMENT – 19, rue Auguste Doureïn – 42300 ROANNE pour l'établissement d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Le montant du marché s'élève à 19 720 euros HT soit **23 585.12 euros TTC**. Le prix est ferme et non actualisable.

DECISION DU MAIRE N° 2008/B014 : Il est établi un marché d'études avec le groupement ICA ENVIRONNEMENT – SRA SAVAC dont le mandataire est ICA ENVIRONNEMENT – 19, rue Auguste Doudein – 42300 ROANNE pour l'établissement d'un diagnostic des réseaux assainissement. Le montant du marché s'élève à 39 385 euros HT soit **47 104.46 euros TTC**. Le prix est ferme et non actualisable.

XIV- Divers

Intervention de Mr JANDEAU qui précise que :

S'il ne continue pas l'aventure municipale, ce n'est pas par désintéressement, il ne regrette rien de tout ce qui a été fait, il regrette simplement tout ce que nous aurions pu faire ; il n'a pas d'amertume, seulement la sensation d'être passé à côté de quelque chose.

En tant que Président du comité de défense, il n'a jamais eu à intervenir pendant 7 ans. Mais, il gardera un œil ouvert, et souhaite ne plus avoir à intervenir.

La municipalité dont il fait partie à toujours eu dans ses décisions à cœur de défendre l'intérêt de Chauffailles et des Chauffaillons.

Selon Mr JANDEAU, il est évident que les premiers défenseurs de notre commune, doivent être nos élus.

Mr JANDEAU constate la présence de l'opposition mais regrette qu'aucune contre-proposition n'ait été proposée pendant ces 7 années.

Alors, il souhaite surtout que la prochaine municipalité continue à œuvrer dans l'intérêt de Chauffailles et des Chauffaillons.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'organisation des bureaux de vote pour les élections du 9 et 16 Mars 2008.

Un tableau à l'accueil de la mairie est à compléter s'agissant des personnes qui souhaitent participer aux tâches de tenue des bureaux et de dépouillement.

Il est rappelé la nouvelle règle pour voter dans les communes de plus de 3500 habitants :

CHAQUE ELECTEUR DOIT POUR VOTER PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE OBLIGATOIRE SINON IL NE LUI SERA PAS POSSIBLE DE VOTER

Monsieur Vincent rappelle qu'une erreur s'est glissée dans un article de presse, le WC handicapé est gratuit et non pas payant comme cela a été indiqué.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 35.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2008		Article	2007	Décision 2008
1	Association des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	6574	100,00	100,00
2	Association Familles Rurales	6574	95,00	110,00
3	Association Sportive Collège Privé Pierre FAURE	6574	762,00	762,00
4	Asso Sportive Coll. J. mermoz	6574	762,00	762,00
5	Associations Veuves Civiles	6574	91,00	91,00
6	Atelier de peinture	6574	380,00	380,00
7	Banque Alimentaire de Bourgogne	6574	229,00	229,00
8	Colonies de vacances 1.52/j	6574	400,00	400,00
9	et Centre aéré 1.22/j	6574	800,00	800,00
10	Comité des fêtes	6574	3 000,00	3 000,00
11	Comité Oeuvres Sociales Person. Commun.	6574	16 000,00	16 000,00
12	Don du sang	6574	152,00	152,00
13	Echo du Sornin	6574	152,00	152,00
14	Ecole de musique Réveil et Réveil	6574	1 000,00	1 000,00
15	Ecole de Musique l'Harmonie et Harmonie l'Espérance	6574	1 000,00	1 000,00
16	Entente sportive	6574	12 200,00	12 200,00
17	FNATH Les Mutilés du travail	6574	229,00	229,00
18	Hortensias (Les)	6574	200,00	200,00
19	Ligue Nationale Contre le Cancer	6574	80,00	80,00
20	Maisons Fleuries	6574	580,00	580,00
21	OGEC	6574	50 000,00	50 000,00
22	OGEC Cantine Ecoles Privées	6574	3 811,00	3 981,00
23	Pétanque club de chauffailles	6574	77,00	77,00
24	Restaurant Scolaire	6574	3 981,00	3 981,00
25	Secours Catholique	6574	457,00	457,00
26	Section Jeunes Sapeurs Pompiers	6574	300,00	300,00
27	Service de remplacement : entraide en agriculture	6574	198,00	198,00
28	Société de pêche "La Gaule de Chauffailles" AAPPMA	6574	77,00	77,00
29	Source d'Espérance	6574	100,00	100,00
30	Communale de Chasse de Chauffailles	6574	77,00	77,00
31	TECH'EVENTS ECB	6574	780,00	780,00
32	Cercles d'échecs et dames du brionnais	6574		77,00
33	La Boule de Chauffailles	6574		77,00
34	Combat Club Chauffailles	6574		700,00
Sous total 1			98 070,00	99 109,00
Subventions exceptionnelles				
CAT pour Tir à l'arc		6574		389,54
Atelier de peinture		6574		600,00

Restaurant scolaire public	6574	500,00	2 000,00
ESC Section Cycliste (Location Salle Ecoche)	6574	150,00	150,00
Formation AFPS Pierre FAURE	6574		150,00
Collège Privé Pierre Faure - voyage en Angleterre 2008	6574		180,00
Collège Privé Pierre Faure - voyage en Angleterre 2007	6574	140,00	400,00
Sous total 2		3 990,00	3 869,54
Sous total 2 +1		102 060,00	102 978,54
Subvention complémentaire			
Centre Communal d'Action Sociale	657362	120 000,00	120 000,00
Subvention Ass du person comm solde 2007	6574	2 300,00	3 839,00
Provision façades	657	4 500,00	4 500,00
Sous total 3		126 800,00	128 339,00
TOTAL 1+2+3		228 860,00	231 317,54